

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

NOMENCLATURE ETAT : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE

OBJET : ORGANISATION DES SERVICES – Fermeture exceptionnelle de la Médiathèque – jeudi 25 mai 2023

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_72 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_123 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 23 juillet 2020, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît au Président du Grand Narbonne la qualité fondamentale de chef de l'administration intercommunale et lui attribue, à ce titre, une compétence générale pour prendre les mesures relatives à l'organisation interne des services et à la gestion de leurs agents,

CONSIDERANT que, en vue du projet de réaménagement des espaces publics internes de la Médiathèque du Grand Narbonne, des ateliers collaboratifs sont organisés au profit de ses agents le jeudi 25 mai 2023 de 9h00 à 18h00,

CONSIDERANT que le personnel de la médiathèque sera mobilisé sur cet évènement managérial et ne sera pas en capacité d'accueillir le public le jeudi 25 mai 2023 toute la journée,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

La Médiathèque du Grand Narbonne est exceptionnellement fermée au public jeudi 25 mai 2023 de 10h00 à 18h00.

N°A2023_41

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023

ID : 011-241100593-20230522-A2023_41-AR



ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet.

Fait à Narbonne, le 22 mai 2023

**Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|**

Maître Didier MOULY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Moully', written over a horizontal line.

Maire de Narbonne



**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**